

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE BOURG EN BRESSE



18 & 19 FEVRIER 2012



CACS

AINTEREXPO - PARC DES EXPOSITIONS
Sortie Autoroute Bourg Sud

CACIB

De très nombreuses récompenses : Coupes, Médailles

DÉSIGNATION CHAQUE JOUR DU MEILLEUR JEUNE

Tous les chiens ayant obtenu le CACIB défilent sur le Ring d'Honneur

CONCOURS OFFICIEL JEUNES PRÉSENTATEURS PRIS EN COMPTE POUR LA FINALE 2012

Spéciale sur les deux jours : points doublés

Engagement sur place

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception.

La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.

DÉBUT DES JUGEMENTS
POUR LES DEUX JOURS : 9 H 00

Pour cause de travaux
Exposition SANS CAGES
(sauf pour les meutes)

Halls chauffés

Restauration rapide
à l'intérieur de l'exposition
PARKING GRATUIT

pour les exposants à l'extérieur du Parc

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LE 2 FEVRIER 2012

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 18 FEVRIER 2012

2^e groupe

Dogue Allemand M. FURLANI (Suisse)
SPECIALE BULLDOG ANGLAIS Mme CLASS
Aidi, Montagne Portugaise - Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo,
Saint Bernard, Bouviers Suisses, Hollandaise Smoushond, Terrier Noir Russe,
Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel, Cimarron Uruguayen, Berger d'Anatolie M. DUPAS
SPECIALE CANE CORSO,
Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Pinscher Affenpinscher, Schnauzer M. GIANNONE (Belge)
SPECIALE BULLMASTIFF, SPECIALE MASTIFF, Dogue de Bordeaux Mme DENIS
Mâtin et Montagne des Pyrénées, Sarplaninac, Berger du Karst, du Caucase,
d'Asie Centrale, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie M. LARIVE
Rottweiler M. MORBELLI
SPECIALE HOVAWART,
Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Broholmer, Landseer M. THEVENON Benoît
Léonberg, Terre Neuve Mme RIVIERE
(confirmations des chiens jugés par MM. Furlani et Giannone : M. Kerihuel)
Dobermann, Dogue du Tibet, Shar Pei, Dogue Majorquin,
Dogue des Canaries, Boxer et reste du groupe M. KERIHUEL

5^e groupe

SPECIALE CHOW CHOW, SPECIALE EURASIER
SPECIALE BASENJI, Husky de Sibérie M. EYMAR DAUPHIN
SPECIALE SPITZ LOUP GRAND MOYEN PETIT NAIN ITALIEN,
Akita Inu Mme MERY
SPECIALE CURSINU M. MEDARD RINGUET
SPECIALE SLAG (Pharaon, Podencos, Cirmeco de l'Etna) M. BRASSAT LAPEYRIERE
Chien du Groenland, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Akita Américain,
Hokkaido, Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shiba Inu, Shikoku, Chien de Canaan,
Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou, et reste du groupe Mme LARIVE

9^e groupe

Bichon Maltais, Havanais, Poil Frisé, Petit Chien Lion
(Confirmations : Mme Desserne) Mme MULLER (Suisse)
Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental,
Petit Chien Russe, Kromfohrlander, Carlin, Boston Terrier M. MEDARD RINGUET
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet Mme BOUILLON
Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel Mme DESSERNE
Coton de Tulear, Griffon Belge Bruxellois, Petit Brabançon,
Chien Chinois à Crête, Chihuahua M. KLEIN JC
SPECIALE CANICHE M. PICHARD (Suisse)
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Femelles Mme WAGET
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Mâles M. KARCHER

10^e groupe

SPECIALE SLAG (Sloughi, Azawakh, Galgo Espagnol, Lévrier Polonais),
Afghan, Saluki, Barzoi, Irish Wolfhound, Magyar Agar, PLI M. BRASSAT LAPEYRIERE
Deerhound, Greyhound, Whippet (Conf. : M. Brassat-Lapeyrière) M. PICHARD (Suisse)

Internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien :

www.cedia.fr - paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire par paiement
pour frais administratifs

(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

RENSEIGNEMENTS :

SOCIÉTÉ CANINE RHONE-ALPES

Section Ain - BP 80191 - 01005 BOURG EN BRESSE cedex

Tél. : du lundi au vendredi de 14h à 18h : 04 74 32 62 75

DIMANCHE 19 FEVRIER 2012

1^{er} groupe

Kelpie Australien, Colley, Berger Portugais, Berger de Russie Méridionale,
Chien de Berger Roumain, Australian Stumpy Tail Cattle Dog,
Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres M. DUPAS
Bouvier d'Australie Mme DESSERNE
Berger Allemand Mme GIGOT-BARAIS
Chien de Berger de Majorque et Catalan, Berger de Brie,
Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Croatie, Berger Hollandais,
Chien Loup de Saarloos, Berger des Pyrénées, Schapendoes M. KARCHER
SPECIALE SHETLAND M. LALANNE DE JONQUEL
SPECIALE BERGER DE PICARDIE, Berger Australien (adultes) M. LARIVE
Berger Australien (jeunes, puppies, vétérans) M. BRASSAT LAPEYRIERE
Berger de Beauce Mme LEONARD NOLLE
SPECIALE BERGER BLANC SUISSE M. MORBELLI
Bearded Collie, Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi, Bergers Italiens et Hongrois,
Bergers Polonais de Plaine et de Podhale - Tatras, Slovensky Cuvac M. RITTER
Chien de Berger Belge M. GRIOL
Schipperke et reste du groupe M. KERIHUEL

3^e groupe

**SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE (Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,
Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier)** M. BARENNE
SPECIALE YORKSHIRE TERRIER,
Terrier de Chasse Allemand, Terrier Brésilien M. MEDARD RINGUET
**SPECIALE BULL TERRIER, BULL TERRIER MINIATURE,
STAFFORDSHIRE BULL TERRIER** M. THEVENON Benoît
SPECIALE STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN M. ISTAS
Airedale et divers Terriers, Fox Terrier, Terriers Jack et Reverend Russell,
et reste du groupe (Confirmations : M. Medard-Ringuet) M. PICHARD (Suisse)

4^e groupe

Teckels Mme LEMOINE LEGAY

6^e groupe

SPECIALE BASSET HOUND, Basset Artésien Normand M. ARNAUD
SPECIALE RHODESIAN RIDGEBACK M. DUPAS
Dalmatien M. FAVRE
**SPECIALE BLEU DE GASCogne, SPECIALE ARIEGEOIS,
SPECIALE GASCON SAINTONGEOIS** M. THONNAT
Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Porcelaine, Griffons Vendéens, Nivernais, Poitevin,
Fauves de Bretagne, Chien Courant suisses, Bruno Du Jura, et reste du groupe M. ROUSSET

7^e groupe

Braques Allemand, de l'Ariège, Français, du Bourbonnais, St Germain, Italien,
Griffon Korthals, Drahthaar, Epagneul Breton, de Pont Audemer,
Pudelpointer, Stichelhaar, Perdiguero de Burgos, M. EYMAR DAUPHIN
SPECIALE BRAQUES DE WEIMAR,
Spinone Italiano, Hongrois, d'Auvergne, Setter Gordon, Pointer,
Epagneuls Français, de Saint-Usuge, Hollandais, Munsterlander M. LASSANDRE
Setter Irlandais, Setter Anglais, Braque Hongrois à Poil Dur, Braque Portugais,
Langhaar, Epagneuls Picard et Bleu de Picardie, et reste du groupe M. KERIHUEL

8^e groupe

SPECIALE RETRIEVER
de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador M. MONSÇAVOIR
Golden Retriever, de la Baie de Chesapeake Mme DESSERNE
**SPECIALE SPANIELS (Clumber, Cockers, Field, Sussex, Springer,
Welsh Springer, Kooikerhondje, Irish Water Spaniel)**
(Confirmations : Mme Desserne) Mme MULLER (Suisse)
Barbet et Chien d'Eau M. KERIHUEL

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA BOURG EN BRESSE, Parc des Expositions (Ainterexpo) les Samedi 18 et Dimanche 19 Février 2012

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Pour les deux jours : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7 h 30 et les jugements commenceront à 9 h 00.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 13 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 10 € par chien.

LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et d'une même taille, appartenant au même propriétaire pourront être logés dans la même cage. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

RESTAURATION - Un restaurant et une buvette seront installés à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne. **Ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.I.B., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés

dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 17 janvier 2010
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 2 février 2010

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30/12/09 - art. 1), «*Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.*

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

c) refus refusés par le «Service Vétérinaire» ;

d) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race consignée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.I.B. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines,
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendent que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avs aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER À LA SCRA Section Ain EXPOSITION DE BOURG-EN-BRESSE les 18 et 19 février 2012

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Renseignements : ☎ 04 74 32 62 75

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 2 FEVRIER 2012 dernier délai** à :
Société Canine Rhône-Alpes, section Ain BP 80191 - 01005 BOURG EN BRESSE.

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la SCRA

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____

(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs.....
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids :.....
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs
Confirmation (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)
Ne concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Paire Couple

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Publicité dans le catalogue de l'exposition (à joindre à l'engagement)
1 page 95 €
1/2 page 55 € 1/4 page 35 €
Textes, Photos et Règlement sont à adresser avant le 15 janvier au secrétariat de l'Exposition

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception.
La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.
Si vous engagez dans les classes champion ou travail
PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies
des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).

En l'absence de ces justificatifs,
le chien sera inscrit en classe ouverte.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 17 janvier et 2 Février 2012	Jusqu'au 17/01		du 18/01 au 02/02	Sommes adressées
	non membre	membre	membre et non membre	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	36 €	46 €	
2 ^e / 3 ^e chiens (chacun)	34 €	30 €	40 €	
4 ^e et suivants (chacun)	26 €	22 €	32 €	
Puppy, Vétéran	21 €	19 €	29 €	
Ne Concourant Pas <i>doit accompagner un chien engagé</i>	10 €		10 €	
<i>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</i>				
Élevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	5 €		5 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €		80 €	
Chien supplémentaire dans la meute	21 €		26 €	
Réduction aux membres de la SCRA. à jour de leur cotisation de l'année en cours Joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2011 ou 2012				TOTAL

Règlement par Chèque CCP Mandat cash

Libellé au nom de la Société Canine Rhône-Alpes

Etrangers uniquement mandat international exclusivement (joindre copie)

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Aucun engagement ne sera accepté après le 2 février 2012

Feuille à adresser à la Section Ain de la SCRA

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

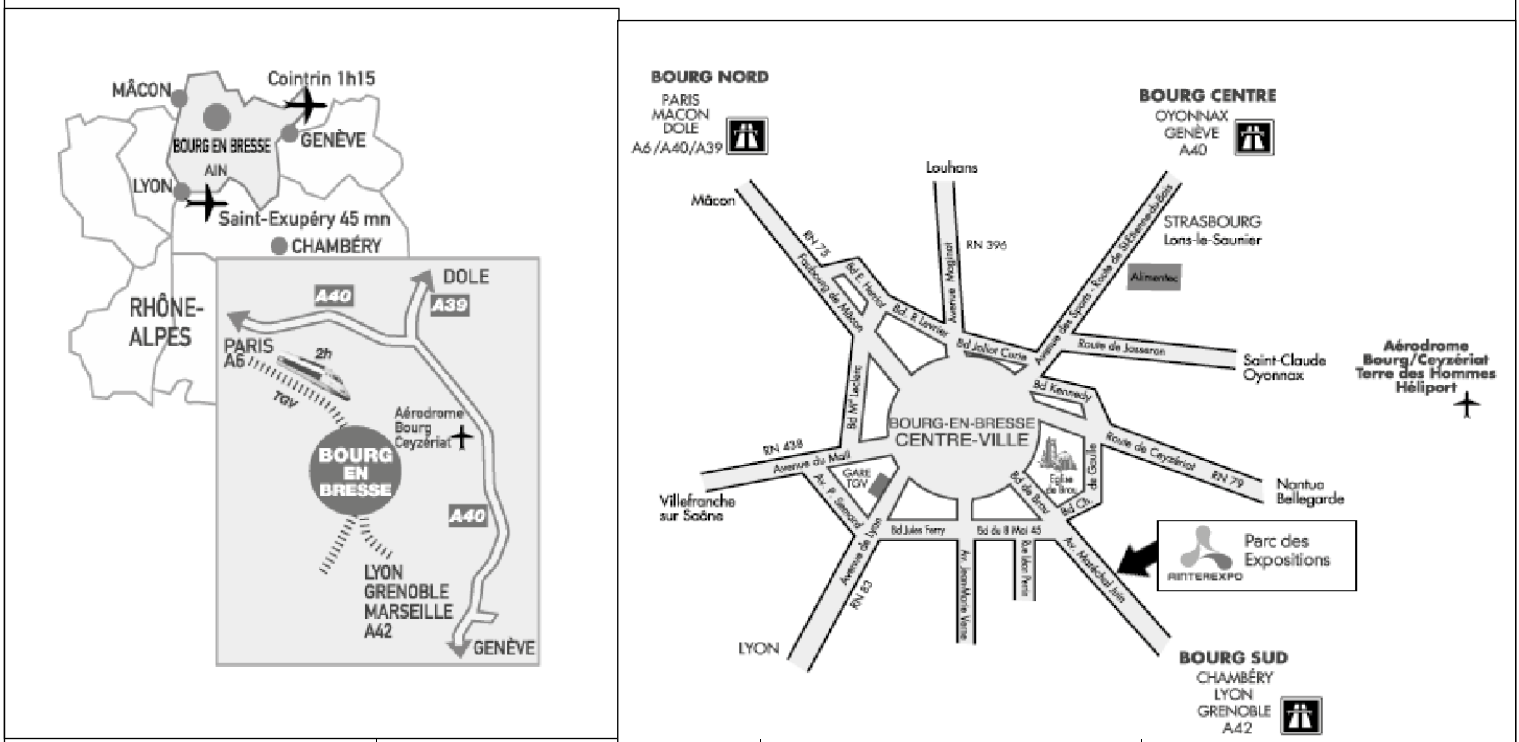
Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. **Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.**

En l'absence de la copie du justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

PLAN D'ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS



PAR LA ROUTE :	PAR LE TRAIN TGV :	PAR AVION :	PARKING :
Autoroute A40, sorties Bourg Nord, Bourg Centre, Bourg Sud / Lyon A42 / Paris A6, A10 / Genève A1, A401 / Dijon A6, A311 / Marseille A7, A42 / Mulhouse A39	Gare de Bourg en Bresse (2h de Paris, 1h de Genève, 45mn de Lyon)	<u>Aéroports :</u> Lyon St Exupéry, Genève, Cointrin (1h par autoroute), Aérodrome Ceyzériat Héliport	Extérieur 1500 places Intérieur 2000 places



recommandé par

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

